

Déclaration du SNUipp-FSU au CDEN du lundi 17 février



Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Notre rôle et notre position de syndicat majoritaire nous confortent dans notre volonté de porter et de défendre dans toutes les instances la parole et les revendications des enseignants et de donner des outils aux collègues afin que leur voix soit entendue à tous les niveaux et leurs compétences professionnelles reconnues à tous les stades de la prise de décision.

La réforme des rythmes a été annoncée comme étant une mesure phare pour résoudre la difficulté scolaire. Elle se met en place cahin-caha avec des difficultés qui se révèlent tant dans son organisation que dans son financement. Même si dans le département la situation n'est pas alarmante, il y a des situations de blocage. Quels vont être les arbitrages pour les écoles qui remontent des projets différents de ceux des mairies ? Actuellement nous constatons que des dérogations sont possibles et acceptées pour une journée de 6h mais que très certainement faire classe le samedi matin ne le sera pas... Pourtant ces deux possibilités sont dérogoires. Pourquoi l'une est-elle possible et pas l'autre ? Quelle dérogation est-elle plus dans l'esprit de la réforme ? Celle d'un non allègement de la journée scolaire ou celle d'une neuvième demi-journée ?

Les enseignants ont travaillé en conseil des maitres, conseil d'école pour proposer, préparer, organiser la mise en place de cette réforme au mieux de l'intérêt des enfants. Nous espérons que Monsieur le Directeur académique fera des arbitrages au plus près des avis des conseils d'école. Nous espérons que la seule contrainte budgétaire des communes et du conseil général ne soit pas le critère déterminant le choix des organisations de temps scolaires.

Pour rappel, cette réforme avait pour but initial une amélioration du temps scolaire et une meilleure réussite des élèves. Or, depuis sa mise en place, il est trop question du temps périscolaire, les incidences sur le temps scolaire semblent minimisées, voire occultées tout comme le sont les conditions de travail des enseignants.

D'autre part, le SNUipp-FSU s'indigne que les écoles privées sous contrat, avec donc des financements publics, ne soient pas dans l'obligation d'appliquer la réforme à l'instar des écoles publiques. Dans le cas où elles choisissent de le faire, il n'est pas question que les collectivités locales financent les TAP. Le coût des activités pose aussi question : la gratuité n'est pas appliquée dans l'ensemble des communes. Le SNUipp-FSU est favorable à la création d'un Service public périscolaire.

A ce jour la situation des élèves en situation de handicap n'a pas été évoquée : seraient-ils les oubliés de cette réforme ? Nous demandons à ce qu'il puisse y avoir des accords entre la direction académique et les municipalités sur l'accompagnement des élèves lors des activités.

Nous souhaitons évoquer la problématique des transports scolaires. Lors du dernier CDEN, nous avons compris que les changements d'horaire ne pouvaient être qu' « à la marge », ce qui ne pouvait être une réponse satisfaisante. Nous avons demandé

des précisions pour ce CDEN des arbitrages du conseil général et nous espérons que cette réforme ne sera pas considérée comme un dossier « à la marge » traité uniquement sous l'angle financier par le conseil général.

Concernant les comités de suivi, toujours rien dans l'Orne. Nous regrettons que la direction académique n'ait pas jugé utile de mettre en place un comité de suivi où l'ensemble des acteurs concernés auraient été présents. Le CDEN ne peut du fait de sa forme et sa fréquence être ce lieu d'échanges. Nous réitérons notre demande de mise en place d'un comité de suivi dès à présent.

Les enseignants ont toujours à cœur de s'investir dans les projets pour l'intérêt des élèves. Malgré les difficultés, les enseignants pourraient adhérer à un projet dans lequel véritablement l'intérêt de l'enfant serait premier dans sa mise en place. Un cadre national sur 4,5 jours doit être fixé mais avec possibilité de dérogations à l'initiative des conseils d'école (et avec leur accord) comme avant 2008.

C'est pourquoi le SNUipp/FSU demande la réécriture totale du décret. Pour autant, une réforme des rythmes ne peut, à elle seule, apporter une réponse satisfaisante à la réussite des élèves ; Les enseignants le confirment et estiment que l'organisation des programmes, le nombre d'élèves par classe, le développement des Rased, la qualité de la formation tant initiale que continue, le développement avec les moyens correspondant pour le « plus de maîtres que de classes », l'essor de la scolarisation en maternelle, les conditions de travail des enseignants sont déterminants pour une meilleure réussite de tous les élèves.

Concernant la carte scolaire, nous n'en parlerons pas aujourd'hui, et pour cause, M. le ministre ayant ordonné son report après les municipales ! Nous le regrettons fortement. Ce choix a pour conséquences de mettre élus, parents et enseignants en difficulté du fait de décisions qui vont être tardives et précipitées du fait du peu de marge en termes de temps. Néanmoins, nous pouvons établir un premier constat : le fait de n'octroyer aucun poste à notre département ne permettra pas de revenir sur les dégradations effectuées par le gouvernement précédent. Pour mémoire, entre autres, nous avons perdu ces dernières années 44 postes de RASED. Un autre exemple : le manque de moyens de remplacement est flagrant ! Ces dernières semaines de nombreuses écoles ont vu une ou plusieurs classes sans remplacement sur plusieurs journées. Dans certains cas, plus d'un quart des enseignants d'une même école étaient absents et non remplacés le même jour ! Cela est inacceptable et pose la question de la sécurité des élèves ! Qui porterait la responsabilité d'un incident ? Devons-nous expliquer aux parents que la loi exige qu'un service minimum d'accueil soit mis en place par les collectivités qui se verraient devoir répondre aux manquements de l'institution scolaire. Nous ne le souhaitons pas et cela ne devrait pas arriver !

Pour conclure, le Ministre a présenté la réforme des rythmes comme étant un atout majeur pour la réussite des élèves. Même si la notion d'atout majeur est plus que discutable à notre sens, cette réforme, certes utile mais non essentielle tant qu'elle reste inachevée et sans réels moyens pérennes, ne remplace ni les élèves, ni les personnels au cœur d'un service public d'éducation à la hauteur des enjeux sociaux et économiques pour notre société. La préparation de la rentrée 2014 et les discussions dans les chantiers ouverts par le ministère le montrent hélas.